

# CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE

## L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie

Julie Lévesque<sup>1</sup>, Éric Robitaille<sup>1</sup>, Mathieu-Joël Gervais<sup>1</sup>, Marie-Eve Couture-Ménard<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Institut national de santé publique du Québec, <sup>2</sup> Université de Sherbrooke

### CONTEXTE

- Il est reconnu que l'action municipale a une influence appréciable sur les environnements et qu'elle peut contribuer à les rendre davantage favorables à la santé et à la qualité de vie.
- Les transformations sociales, environnementales et sanitaires accentuent des enjeux complexes (itinérance, pauvreté, changements climatiques) qui requièrent l'engagement de tous les acteurs, dont les municipalités.
- Le réseau de la santé publique et le milieu municipal sont appelés à collaborer, mais ne disposent pas d'un référent commun.

### LEVIERS POUR AGIR

Les municipalités détiennent plusieurs compétences, pouvoirs et leviers conférés par des lois du gouvernement du Québec pour modifier les environnements afin de les rendre plus favorables à la santé et à la qualité de vie.

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Proposer un cadre d'analyse systémique ancré dans le contexte québécois permettant d'examiner différentes stratégies utilisables par les municipalités pour créer des environnements susceptibles d'améliorer la santé et la qualité de vie.

### MÉTHODOLOGIE

- Recherche et analyse d'articles scientifiques et d'ouvrages de référence rédigés par des organisations internationales (OMS, Nations Unies)
- Recherche et analyse de documents québécois (lois, règlements, politiques, programmes et plans d'action) pour tenir compte du contexte municipal du Québec
- Consultation d'experts scientifiques et universitaires
- Consultation d'utilisateurs potentiels

### CONCLUSION

Le cadre proposé se démarque par sa perspective systémique, son ancrage dans le contexte québécois et son utilisation potentielle pour des enjeux complexes qui nécessitent la mise en place de collaborations intersectorielles.

Pour augmenter les synergies, la pérennité et l'impact des actions municipales sur l'ensemble des environnements, rappelons des conditions gagnantes:

- Demeurer attentif aux besoins et aux points de vue exprimés par les parties prenantes, incluant les citoyens et les citoyennes;
- Développer une vision partagée de l'action;
- Faire reposer l'action sur un leadership fort de la part d'acteurs légitimes pour toutes les parties prenantes;
- Mettre en place des mécanismes facilitant la communication et le travail d'équipe;
- Faire rayonner et valoriser le travail collectif accompli.

### CONTACTER LES AUTEURS

Julie Lévesque: [julie.levesque@inspq.qc.ca](mailto:julie.levesque@inspq.qc.ca)

Éric Robitaille: [eric.robitaille@inspq.qc.ca](mailto:eric.robitaille@inspq.qc.ca)

Lien vers la publication: <https://www.inspq.qc.ca/publications/3262>

### CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE

#### SIX ENVIRONNEMENTS

Les milieux de vie sont façonnés par une diversité d'éléments de leurs environnements politique, économique, bâti, naturel, social et culturel.



**L'environnement politique:** Lois, règlements, politiques et plans d'action, gouvernance et participation



**L'environnement économique :** marché de l'emploi et conditions de travail, revenu, prix des biens et services, économie locale, pratiques du secteur commercial



**L'environnement bâti:** aménagement des quartiers, réseaux de transport, systèmes alimentaires, habitations et logements



**L'environnement naturel :** espaces verts, flore, faune, air, eau, sols, bruits



**L'environnement social :** rapports sociaux, sentiment de sécurité, participation communautaire et civique, normes et conventions sociales, valeurs partagées



**L'environnement culturel :** contexte local et droits culturels (coutumes, traditions, langue), arts et métiers d'art (théâtre, musique, littérature, art public, design, architecture), diversité des formes d'expression (arts populaires et communautaires), patrimoine matériel et immatériel

#### CINQ PRINCIPES POUR GUIDER LES ACTIONS ET POLITIQUES

Selon le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le Nouvel Agenda urbain et la stratégie des Villes-santé de l'OMS, ces principes devraient guider les décisions et les actions municipales:

**L'inclusion:** Agir pour que toutes les citoyennes et tous les citoyens se sentent respectés et soutenus dans leurs activités, sans égard à leurs identités, leurs capacités ou leurs caractéristiques sociodémographiques. Ils prennent part aux décisions les concernant.

**L'équité:** Agir pour que tous et toutes ont accès aux diverses ressources et aux opportunités (ex. : accès à l'alimentation, aux espaces verts, à des emplois, à des logements de qualité, etc.), en particulier les personnes en situation de plus grande vulnérabilité.

**La sécurité:** Favoriser un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité et protéger les droits et libertés.

**La résilience:** Mettre en place les conditions pour faire face aux crises et aux situations d'urgence, tant économiques, sociales, sanitaires qu'environnementales, dont les conditions pour s'adapter aux changements climatiques.

**La durabilité:** Augmenter le bien-être, l'équité et la justice pour les générations actuelles et futures, en tenant compte des limites des écosystèmes.

